

## Décision n°D\_2024\_199

### ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES

#### ORGANISATION D'UN SPECTACLE MUSICAL POUR LES ANNIVERSAIRES DES RESIDENTS DE L'EHPAD F. DEGEORGE

Nous, Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10,

Vu la délibération n° 1-06 du Comité syndical en date du 16 juillet 2020 modifiée les 26 mars 2021 et 22 juin 2022, autorisant le Président, notamment à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la volonté du SIVOM de la Communauté du Béthunois d'organiser une représentation du spectacle musical intitulé « La plus belle pour aller chanter » à l'occasion des anniversaires des résidents, à l'EHPAD Frédéric DEGEORGE, le jeudi 19 septembre 2024 de 15h00 à 16h00,

#### DECIDONS :

ARTICLE 1er : de signer le contrat relatif à la représentation du spectacle musical intitulé « La plus belle pour aller chanter », le jeudi 19 septembre, de 15h00 à 16h00, à l'occasion des anniversaires des résidents de l'EHPAD Frédéric DEGEORGE, avec l'Association Groupe de musique TTWICE (10 Clos de la Cense - 59147 GONDECOURT), pour un montant de 245,00 € nets de taxe.

ARTICLE 2 : les dépenses inhérentes au montant cité en article 1<sup>er</sup> seront imputées au budget annexe de l'EHPAD Frédéric DEGEORGE.

ARTICLE 3 : la Directrice Générale des Services du SIVOM de la Communauté du Béthunois et la responsable du Service de Gestion Comptable de Béthune sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Béthune,  
Le Président,  
Pierre-Emmanuel GIBSON



Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.